

EXERCICE 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Délibération n°D-CA/2016-040

Le conseil d'administration s'est réuni le 31 mai 2016 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 20 mai 2016.

- VU le Code de l'éducation ;  
VU les statuts de l'Université ;  
VU l'extrait de PV du Conseil de Gestion de la Faculté de Pharmacie en date du 30 mai 2016 ;

**Point de l'ordre du jour :** Ilème Partie- P3.9 - Tarifs de l'animalerie (Faculté de Pharmacie)

**Exposé de la décision :**

L'animalerie de la faculté de pharmacie (responsable scientifique : C. Boisson-Vidal, responsable technique : I. DUBAIL) comprend une animalerie de type A1 (zone conventionnelle) et une animalerie de type A2 (zone EOPS). Deux satellites sont annexés à l'animalerie centrale, localisés respectivement dans les locaux de l'unité UMR\_S1144 (satellite 1) et de l'unité EA4475 (satellite 2). L'animalerie est climatisée et est équipée de portoirs pour cages ouvertes, portoirs ventilés pour cages ventilées, biberons, porte-étiquettes, centrifugeuse, balances, lampes d'opération, lampes-loupes, appareils à anesthésie, autoclave double portes, plusieurs hottes, PSM de type II, réfrigérateurs, congélateurs, machine à laver. Elle fournit à tous les porteurs de projet, les médicaments (anesthésiques, antibiotiques, analgésiques...), le consommable (gants, sopalin et sacs poubelles DASRI pour l'élimination des déchets biologiques), les gaz (CO<sub>2</sub>, O<sub>2</sub>) nécessaires à leurs expériences. **Les prix des cages comprennent donc :** l'hébergement des animaux (alimentation, litière et soin), le génotypage des nouveaux nés, le contrôle sanitaire, la participation à la maintenance des gros appareils, à l'achat des consommables, l'enlèvement des cadavres et l'utilisation des salles de chirurgie et d'expérimentation.

Validation des tarifs d'utilisation de la plateforme de l'animalerie centrale de la faculté de pharmacie et de ses annexes, installées respectivement dans les locaux de l'unité UMR\_S1144 (satellite 1) et de l'unité EA4475 (satellite 2), définis selon des modalités et un barème détaillé ci-dessous de la présente proposition. Ces tarifs prendront effet à compter de la validation par le conseil d'administration de l'université Paris Descartes.

**Plateforme de l'animalerie de la faculté de Pharmacie. Paris Descartes.  
Février 2016**

**Tarifs HT (sans TVA) d'hébergement:**

**Animalerie de type A1 :**

- D'une superficie de 740 m<sup>2</sup>, l'animalerie A1 comprend
- 4 salles d'expérimentation dont l'une dédiée à l'imagerie du petit animal,
  - salle test
  - salle de chirurgie avec salle de réveil,
  - pièce pour isolateurs,
  - 11 Boxes.
  - 1 pièce de réserve (cages-grilles-biberons)
  - 1 pièce de réserve (sciure-nourriture)

Coût pour les partenaires de la Faculté de pharmacie, Universités ou EPST :

- souris : 3,5 € HT/cage/semaine\*
- rat : 5,75 € HT/cage/semaine
- lapin : 11,75€ HT/cage/semaine
- \* : 2,5 € HT/cage/semaine pour les souris hébergées dans le satellite 2 (EA 4475)

Coût pour les partenaires extérieurs sur site Académique.

- souris : 7,5 € HT/cage/semaine
- rat : 11,5 € HT/cage/semaine
- lapin : 23,5 € HT/cage/semaine

Coût pour les partenaires extérieurs

- souris : 14 € HT/cage/semaine
- rat : 23,25 € HT/cage/semaine
- lapin : 46,75€, HT/cage/semaine

**Animalerie A2 D'une superficie de 75 m2, l'animalerie A2 comprend :**

- un laboratoire,
- une salle d'hébergement (5 portoirs ventilés souris 56 cages et '1 portoir ventilés rats)
- un autoclave (double porte)
- une réserve

Tarifs pratiqués pour l'Animalerie A2

- : 6 € HT/cage souris/semaine
- : 8,25 HT/cage raVsemaine

Les prestations proposées par l'animalerie incluent :

- Le change complet hebdomadaire des cages
- Le suivi du bien-être des animaux
- Le suivi des lignées accueillies à l'animalerie (sexage, séparation, génotypage, mise à mort...)
- La logistique des entrées / sorties des animaux (logiciel ANIBIO)

Ces prestations n'incluent pas :

- Les produits nécessaires à l'expérience autres que ceux fournis par l'animalerie (anesthésiques, analgésiques, antibiotiques) et consommables (gants, sopalin et sac poubelles).

Des animaux provenant de laboratoires extérieurs peuvent être hébergés sur place sous condition d'obtention du statut sanitaire attestant l'absence des germes ciblés (listes fournies par L Dubail). Les transports du matériel pour une utilisation dans un autre local est à la charge du porteur de projet.

Il est proposé au Conseil d'administration de procéder au vote de ces tarifs qui prendront effet à compter de cette date de validation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, les tarifs de l'animalerie, tels que préalablement communiqués aux conseillers et présentés en séance.**

<p align="center"> <b>Nombre de membres constituant le Conseil : 35</b>  <b>Quorum : 18</b>  <b>Nombre de membres participant à la délibération : 34</b>  Abstentions : 0  <b>Votes exprimés : 34</b>  Contre : 0  Pour : 34 </p>
---

Fait à Paris, le 2 juin 2016

Le Président

  
Frédéric DARDEL

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Relevé de décisions publié sur le site internet de l'Université le : **14 JUIN 2016**  
Transmis au Recteur le :

**14 JUIN 2016**